

La gestion des matières dangereuses résiduelles au Québec

**Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
sur le projet de RSI Environnement à Sainte-Ambroise**

La gestion des matières dangereuses résiduelles au Québec

Les matières dangereuses résiduelles (MDR) sont générées par un grand nombre d'établissements au Québec. On estime que plus de 25 000 établissements produisent ou expédient des MDR annuellement.

Le Québec compte également plusieurs entreprises spécialisées dans la gestion des MDR. Plus de 150 entreprises sont ainsi autorisées à traiter, à entreposer, à éliminer ou à utiliser à des fins énergétiques des MDR. Le schéma 1 ci-dessous illustre le cycle de gestion des MDR, de leur production à leur gestion finale.

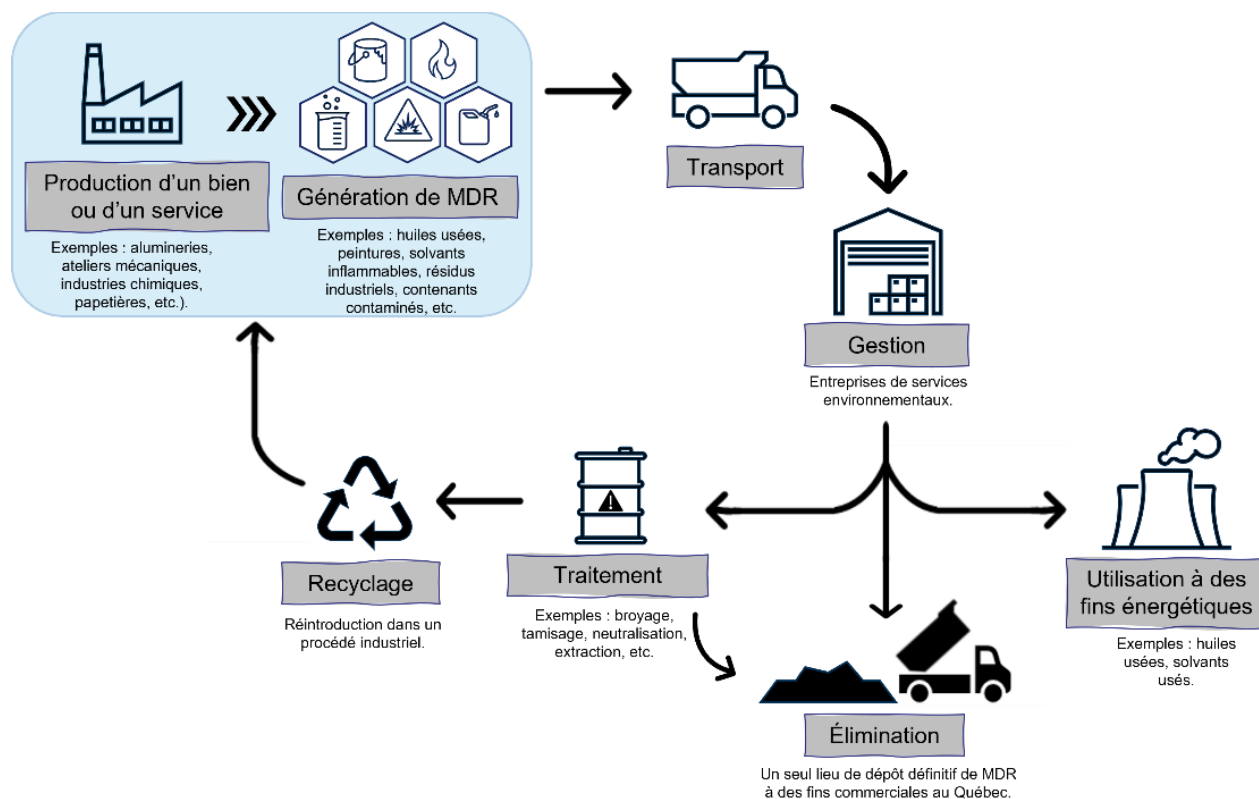


Schéma 1. Le cycle de gestion des MDR de leur production à leur gestion finale

La production

Selon les données transmises depuis les dix dernières années, une quantité moyenne de 332 367 tonnes de MDR a été déclarée annuellement par les établissements visés au Québec (tableau 1).

Le MELCCFP dispose de données partielles sur les quantités de MDR générées, car plusieurs établissements qui produisent des MDR ne rencontrent pas les critères prévus dans le Règlement sur les matières dangereuses (RMD) pour transmettre un bilan annuel (p. ex., seuil de quantité, secteur d'activité économique).

Tableau 1. Portrait partiel des quantités de MDR produites pour les années 2012 à 2021

Année	Quantité (t)	Nombre d'établissements visés
2012	385 096	345
2013	356 362	355
2014	421 429	345
2015	308 628	343
2016	355 154	333
2017	306 866	321
2018	316 702	322
2019	315 319	290
2020	285 336	307
2021	272 776	303
Moyenne	332 367	326

La figure 1 présente les principales catégories de MDR produites au Québec selon les données tirées du « [Portrait des matières dangereuses résiduelles au Québec : années 2012 à 2018](#) » publié sur le site web du MELCCFP¹.

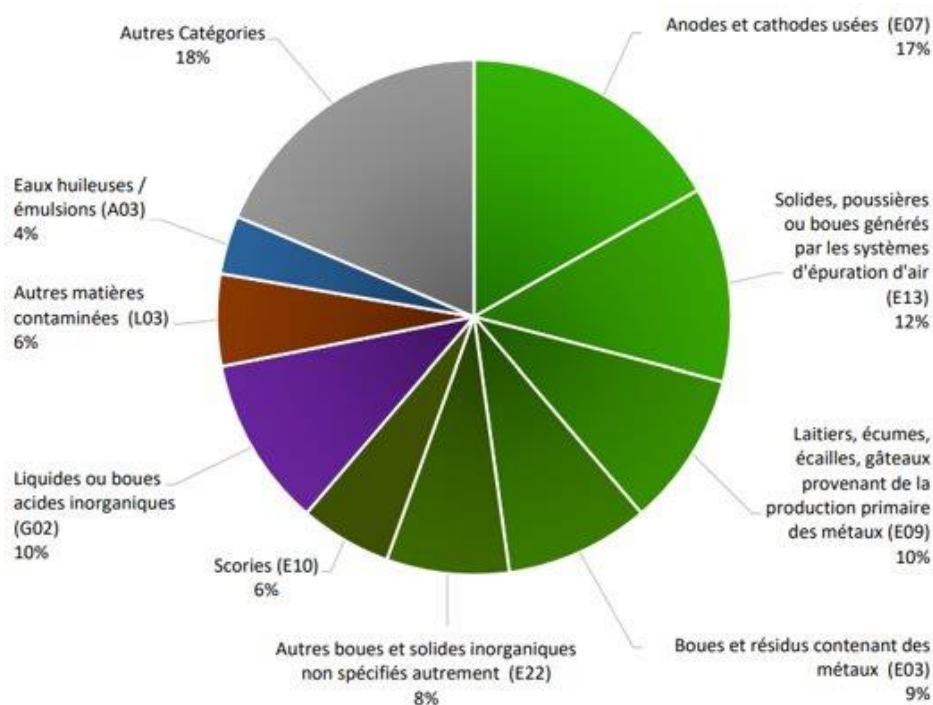


Figure 1. Principales catégories de MDR produites de 2012 à 2018

¹ Les catégories de MDR sont définies dans la réglementation (annexe 4 du RMD).

L'utilisation à des fins énergétiques

Le tableau 2 ci-dessous présente les quantités totales de MDR utilisées à des fins énergétiques au Québec selon les données transmises dans les bilans et rapports annuels au MELCCFP de 2012 à 2021. La figure 2 présente les principales catégories de MDR utilisées à des fins énergétiques au Québec selon les données tirées du « [Portrait des matières dangereuses résiduelles au Québec : années 2012 à 2018](#) » publié sur le site web du MELCCFP².

Tableau 2. Quantités de MDR utilisée à des fins énergétiques de 2012 à 2021

Année	Quantité (t)	Nombre d'établissements
2012	35 252	78
2013	17 499	62
2014	15 655	44
2015	14 954	44
2016	19 854	45
2017	19 425	39
2018	18 089	39
2019	16 816	36
2020	19 118	35
2021	25 655	30
Moyenne	20 232	45

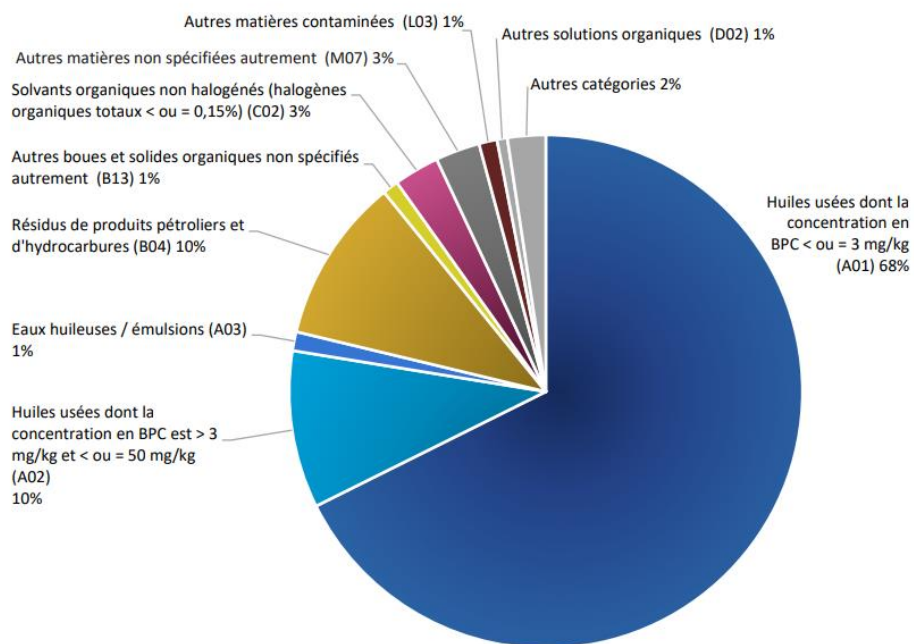


Figure 2. Principales catégories de MDR utilisée à des fins énergétiques de 2012 à 2018

² Les catégories de MDR sont définies dans la réglementation (annexe 4 du RMD).

Le traitement et l'élimination

Le tableau 3 ci-dessous présente les quantités totales de MDR traitées et éliminées au Québec selon les données transmises dans les rapports annuels au MELCCFP de 2012 à 2021.

Tableau 3. Quantités de MDR traitées et éliminées de 2012 à 2021

Année	Quantité traitée (t)	Quantité éliminée (t) ¹
2012	909 399	158 977
2013	568 122	180 594
2014	622 407	197 572
2015	544 026	167 441
2016	615 099	177 714
2017	619 605	224 013
2018	631 207	205 924
2019	681 585	262 944
2020	660 102	214 676
2021	657 089	223 114
Moyenne	672 268	201 297

¹ Ces quantités incluent les sols contaminés et les matières résiduelles qui ont été mélangés aux MDR.

L'importation des matières dangereuses résiduelles

L'importation des MDR relève d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Le MELCCFP collabore avec ECCC pour s'assurer que les destinataires québécois sont bien autorisés à recevoir ces matières. Selon le [Règlement sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses](#), une demande de permis pour l'importation est refusée s'il y a des motifs de croire que le mouvement, l'élimination ou le recyclage de la matière ne serait pas conforme à un règlement ou à une condition dans une autorisation de la province.

Le tableau 4 ci-dessous présente les quantités totales de MDR importées au Québec selon les données transmises dans les bilans et rapports annuels au MELCCFP de 2012 à 2021. La figure 3 illustre la provenance des MDR importées.

Tableau 4. Quantités de MDR importées de 2012 à 2021

Année	Quantité (t)	Nombre d'établissements
2012	294 886	37
2013	257 403	42
2014	293 073	37
2015	263 262	36
2016	339 045	39
2017	368 212	41
2018	312 211	42
2019	277 493	32
2020	336 422	40
2021	292 689	45
Moyenne	303 470	39

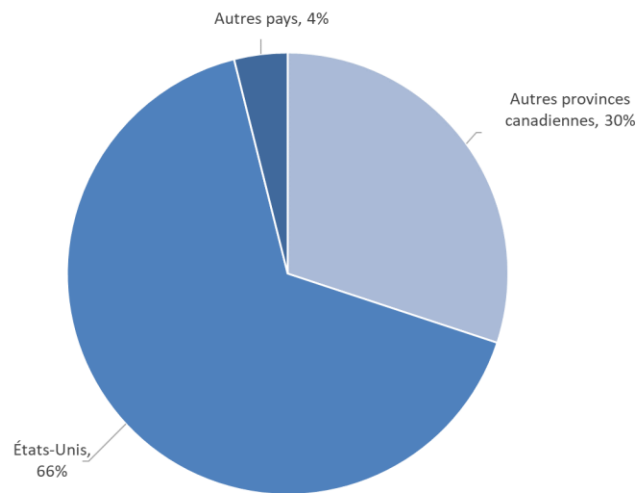


Figure 3. Provenance des MDR importées



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 